Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2019) **Heft:** 2262

Artikel: Élections : pour apprécier l'ampleur, mais aussi les limites du

changement : le régime politique suisse offre une nouvelle preuve de sa

capacité à intégrer les évolutions

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020090

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Elections: pour apprécier l'ampleur, mais aussi les limites du changement

Le régime politique suisse offre une nouvelle preuve de sa capacité à intégrer les évolutions

Yvette Jaggi - 25 octobre 2019 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/35624

Au risque de désenchanter celles et ceux qui se réjouissent de la vague verte, il faut tout d'abord se rappeler que le fédéralisme multiculturel, les droits populaires et la représentation proportionnelle ont fait de la Suisse une démocratie de concordance et non pas une démocratie d'alternance.

Mosaïque de minorités

Les termes de majorité et d'opposition sont des abus de langage dans un pays où la classe politique constitue une mosaïque de minorités qui cherchent à se concilier les grâces d'un souverain versatile, contradictoire et pusillanime.

Aux élections fédérales de 2015, l'UDC et le PLR obtenaient 101 sièges au Conseil national, soit une courte majorité absolue qui ne l'a jamais emporté seule et qui a disparu le 20 octobre 2019. Pour ne rien dire du «bras dessus, bras dessous» annoncé par le trio zurichois UDC/PLR/PDC pour tenter d'éjecter du Conseil des Etats le socialiste Jositsch... réélu dès le premier tour. Le controversé Roger Köppel, patron de la Weltwoche et candidat UDC, désormais écarté, tout va rentrer dans l'ordre avec la réélection du radical Ruedi Noser, annulant

tout espoir pour la Verte Marionna Schlatter, sortie quatrième au premier tour.

Face au renforcement de la droite dure en 2015, le PSS avait instauré une politique d'«opposition constructive» préconisée par Christian Levrat. Cette forme de résistance sélective a contribué aux échecs de trois initiatives populaires de l'UDC ainsi qu'à la première et arrogante mouture de la réforme fiscale fédérale. Mais elle a aussi permis d'en faire accepter, avec la RFFA, une version plus équilibrée.

On ne le répétera jamais assez: l'alternative majoritéopposition ne fonctionne pas en Suisse. Dans ces conditions, malheur à ceux qui tentent de passer une décision en force! Un référendum peut vite en faire apparaître les faiblesses. Et une initiative populaire vient régulièrement s'imposer à l'ordre du jour.

La démocratie de concordance explique aussi pourquoi le Conseil fédéral administre plus qu'il ne gouverne: il n'est pas le produit d'une coalition, mais la résultante de l'élection individuelle de chacun de ses sept membres, bien forcés de travailler ensemble, selon un semblant de calendrier de législature qui ne peut pas

vraiment tenir lieu de programme. Dans ces conditions, il vaut mieux ne pas suivre l'exemple de l'éviction en décembre 2003 de Ruth Metzler (PDC) pour faire place à Christoph Blocher afin de matérialiser à l'exécutif l'effet du tsunami UDC répété depuis 1995 (+15 points de pourcentage, +26 sièges en huit ans). Une erreur qu'il a fallu corriger quatre ans plus tard.

Non, on ne change pas la composition du Conseil fédéral au lendemain du renouvellement du Parlement, mais à l'occasion d'une ou de préférence plusieurs démissions, en cours de législature, comme on l'a vu récemment avec l'élection de Viola Amherd et celle de Karin Keller-Suter (DP 2219).

Ceci dit, rien ne peut empêcher la presse d'encourager les candidats potentiels à fantasmer à voix haute. Il faut s'attendre à ce que tournent ces prochaines semaines le carrousel des élections éventuelles et la machine à réinventer les formules plus ou moins magiques.

La part belle aux individualités

Un régime politique aussi contraignant que peu gratifiant

pour les élus n'est-il pas de nature à dégoûter les candidatures? Pas vraiment, comme le démontrent plus de 4'000 candidates et candidats pour 200 sièges au Conseil national, alias Chambre du peuple. Car le système électoral suisse fait en réalité la part belle aux individualités en réservant aux citoyennes et citoyens - et non aux partis - le choix des noms des heureux élus parmi les candidats, et en ne protégeant pas les sortants dont à chaque fois un certain nombre mordent la poussière.

Si le nombre de femmes élues a fait un bond, cela ne tient pas seulement au fait qu'il y avait davantage de candidates, souvent mieux mises en valeur, mais aussi – et surtout – au fait que l'électorat les a délibérément choisies. Voilà qui fait écho au droit de vote accordé aux femmes par les citoyens mâles qui ont donc partagé leur pouvoir – tardivement mais en bonne et due forme.

En raison même de la «rafale verte», les élections de cette année se caractérisent aussi par un taux de renouvellement des Chambres particulièrement élevé, et par l'émergence au niveau fédéral de personnalités politiques relativement jeunes dont la notoriété demeure inégale même dans leur propre canton.

Au total donc, l'automne électoral 2019 aura mis en place des gens qui devront apprendre à travailler ensemble, au sein de leur groupe respectif comme avec des alliés potentiels. A géométrie variable, les collaborations s'établissent selon les objets et leur ampleur varie selon les circonstances et les rapports de forces.

De manière générale, pour construire des majorités solides, il faut de l'imagination, du pragmatisme et de la diplomatie, des qualités personnelles qui jouent un rôle fondamental tant dans les coulisses du Parlement que dans ces continuelles campagnes organisées en vue des votations fédérales organisées trois à quatre fois par an. Un rythme que devraient soutenir les nombreux textes laissés en discussion plus ou moins avancée par les élus de la législature qui s'achève.

Les élections ont souligné l'importance du débat sur le climat, dans lequel les lignes devraient absolument bouger et pourraient le faire bientôt. Même ceux qui niaient les changements climatiques et contestaient la gravité de leurs effets semblent désormais disposés à faire baisser la pression. Ainsi, PDC et PLR pour l'instant mis à part, tous les partis envisagent de participer au «sommet du climat» réunissant politiques et scientifiques, proposé dès le dimanche des élections par Regula Rytz, présidente des Verts. D'une telle participation, le président de l'UDC, Alfred Rösti, attend qu'elle permette de rappeler les aspects économiques et commerciaux des solutions envisagées. L'opposition constructive

aurait-t-elle changé de camp?

La gauche socialiste en déclin fatal?

On l'a dit et répété. Le parti socialiste a fait le plus mauvais résultat depuis 1919, année de l'introduction de l'élection du Conseil national selon un système proportionnel (DP 2222) qui avait valu au PSS de passer d'un coup de 20 à 41 élus. En 1975, le PSS atteignait son sommet avec 55 élus, presque retrouvé en 1995 (54), mais ne cessait de voir son effectif s'effriter pour se retrouver à 39 élus - bien payé pour seulement 16,6% des suffrages - en l'an de disgrâce 2019.

Observer le déclin encore plus spectaculaire de la gauche dans les pays qui nous entourent amène peut-être à penser que simplement les temps changent, en Suisse aussi. La priorité présentement accordée au climat a fait préférer les Verts toutes tendances confondues aux «Roses» qui ont lancé au début de l'été dernier leur Plan Marshall. Ce plan, qui porte la marque de Roger Nordmann, président du groupe PS aux Chambres fédérales et auteur du Plan solaire, est sans doute arrivé trop tard pour asseoir dans les esprits la notoriété et la crédibilité des socialistes en matière climatique.

Du coup, le PSS a perdu 2,2% de suffrages par rapport à 2015 et encaissé une perte de 5 sièges à l'échelon suisse. Deux d'entre eux étaient occupés par des élus représentant les

organisations syndicales affiliées à l'USS. Dont le nouveau président, le vaudois Pierre-Yves Maillard, fait un retour remarqué au Conseil national.

Le *lobby* des salariés se réorganise, à l'instar de la centaine d'autres groupes de pression qui comptent sous la Coupole fédérale et pèsent sur les affaires qui s'y traitent. Nous y reviendrons dans un très prochain article.

L'équation complexe de la politique climatique

Un champ particulièrement étendu, des étapes à définir, une évaluation permanente pour convaincre et consolider...

Jean-Daniel Delley - 27 octobre 2019 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/35634

La forte progression des Verts aux élections fédérales, en pourcentage comme en sièges, ne conduit pas pour autant à une majorité capable d'imposer ses vues. Il faudra négocier pour parvenir à des compromis susceptibles de trouver l'appui des deux Chambres et du peuple le cas échéant. Et cela sans attendre, car le temps presse.

Au soir des élections, la présidente des Verts a invité ses collègues des autres partis à participer à un sommet climatique en compagnie des scientifiques. Sa proposition devrait permettre de préparer le terrain pour le travail en commissions parlementaires: d'abord se mettre d'accord sur les faits et établir les grandes lignes des objectifs à atteindre, évaluer le coûts des mesures à prendre et les publics touchés. Cet exercice permettra on l'espère d'évacuer les a priori idéologiques qui polluent le débat: il n'y a pas de solution libérale à la problématique climatique, comme le prétend le PLR; et la Suisse n'a pas fait

tous ses devoirs en la matière, comme tente de nous le faire croire l'UDC. A n'en pas douter, la politique climatique exigera aussi bien des prescriptions que des dépenses d'investissement, des taxes incitatives, des subventions et de l'information.

Au cours de la campagne électorale, les partis nous ont servi de nombreuses propositions et ont formulé des objectifs divergents. Pour les Verts, le zéro émission doit intervenir en 2030 déjà, alors que les Verts libéraux repoussent l'échéance à 2040. Pour sa part le Conseil fédéral s'est rallié à l'horizon 2050. Chacune de ces dates-butoirs implique d'élaborer des scénarios exposant les mesures nécessaires, leurs effets, leurs coûts et leur faisabilité. Le PSS, l'un des grands perdants des élections, a présenté un plan fort détaillé qui constitue un bon point de départ.

La mise en œuvre de cette politique ne peut se faire que par étape. La priorité concerne aussi bien les mesures produisant des effets à plus long terme que celles concernant les secteurs d'activité à fortes émissions. Par exemple l'obligation d'équiper les nouveaux bâtiments de panneaux solaires, tout comme l'interdiction d'installer de nouvelles chaudières à mazout ne devraient souffrir aucun retard. Le parc automobile, principal émetteur de CO2 et pourtant trop longtemps épargné, doit maintenant prendre sa juste part aux objectifs de réduction des émissions. A cet égard, les premières décisions du Conseil des Etats se révèlent insuffisantes pour modifier sensiblement les comportements. Seule une augmentation régulière de la taxe sur le CO2, fixée et annoncée d'emblée, permettrait aux particuliers et aux entreprises de planifier leurs décisions d'achat.

Proposer des scénarios permettant d'établir des